

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 19 (1957)
Heft: 8

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des sections

Section argovienne

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 28 avril 1957, à l'Hôtel de la Maison Rouge, à Brougg. Etant donné le beau temps qu'il faisait, on se serait attendu à beaucoup plus de participants. M. Eichenberger, agriculteur à Beinwil, souhaita une cordiale bienvenue à tous les sociétaires présents. Grâce à son dynamisme, les différents points de l'ordre du jour furent rapidement liquidés. Le procès-verbal de la dernière assemblée fut lu et approuvé, de même que le rapport d'activité pour 1956. On put apprendre par celui-ci que de gros efforts dans le domaine de l'information et de l'instruction des sociétaires avaient été accomplis au cours du dernier exercice au moyen de cours, de conférences et de démonstrations dans diverses communes. L'effectif des membres s'accrut

fortement pendant l'année écoulée. Le rapport des vérificateurs des comptes se concluait par la proposition d'approuver les comptes pour 1956. Il y fut donné suite à une large majorité et l'on remercia le gérant pour le travail effectué. Le montant de la cotisation pour 1958 ne subit pas d'augmentation. L'assemblée décida de prolonger jusqu'à la prochaine assemblée générale la validité des contrats de faveur conclus avec les trois fournisseurs actuels de carburants et d'huiles aux membres liés par un engagement. Comme l'année précédente, on renonça à attribuer à chacune de ces entreprises une région déterminée, estimant qu'il était préférable de laisser libre jeu à la concurrence, en particulier pour la livraison de marchandises de qualité. Il reste maintenant à espérer qu'un nombre de membres aussi élevé que possible se décidera pour l'un ou l'autre de ces trois fournisseurs en prenant l'engagement voulu. Ceux qui achètent leur carburant dans une entreprise liée à l'association par contrat ont la possibilité de le faire analyser gratuitement par le LFEM (Laboratoire fédéral d'essai des matériaux). Les bons nécessaires peuvent être demandés à la gérance argovienne ou au Secrétariat central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, à Brougg. La prorogation des contrats de faveur fut approuvée à l'unanimité.

Au point de l'ordre du jour intitulé «Divers», les délégués consentirent à accorder une somme de fr. 500.— à l'organisation centrale à titre de contribution pour les mesurages relatifs à la puissance des moteurs de tracteurs de marque.

Dans une lettre de protestation, il fut demandé que l'introduction de droits d'entrée réduits sur la benzine destinée à des usages agricoles soit examinée à nouveau par les instances compétentes.

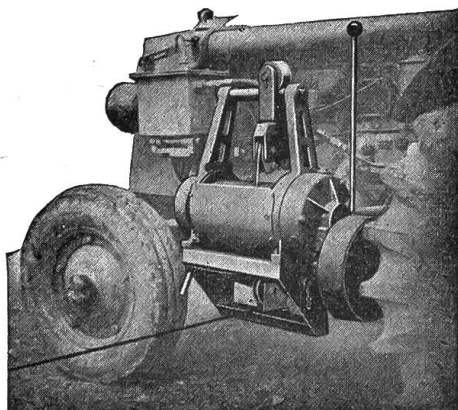
Une discussion eut ensuite lieu sur la base du «slogan» Questionnez — on vous répondra!

A 16 heures précises, M. Eichenberger, président, put clôturer cette séance qui s'était si bien déroulée par des vœux pour un heureux retour chez soi et pour une année prospère.

Treuils d'adaptation

PLUMETT

pour tracteurs à 1 ou 2 essieux



Guide-câble automatique.
Se monte sur la plupart des tracteurs de marque.

Demandez offres en indiquant marque, modèle et année de construction du tracteur à

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS
Plumettaz S.A.
MASCHINENFABRIK BEX